

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES  
PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT  
(dit Rapport Barnier Eau)  
ET LE RAPPORT DU DELEGATAIRE EAU DU GRAND LYON  
*Production et distribution d'eau potable***

**CONTEXTE**

**Eau Potable**

Le service public de production et de distribution d'eau potable est assuré en délégation de service public (DSP) par la société Eau du Grand Lyon, filiale de Veolia. Le contrat, d'une durée de 8 ans, arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Dans une large majorité, les objectifs de performance sont atteints, cependant on notera :

- Deux non-conformités bactériologiques ont été détectées sur le réseau, les prélèvements de recontrôle ont été conformes.
- La modification des obligations de suivi de la liste des produits phytosanitaires a conduit à la détection de 8 non-conformités sur le réseau en 2021. En effet, des pesticides et des métabolites de pesticides ont été détectés au-dessus des limites sur les captages Garenne, Quatre-Chênes et Sous-la-Roche.
- une diminution de la production d'eau de 5 % qui peut s'expliquer par le météo très humide en mai et juin 2021 et le fait que les gens sont repartis en congés en juillet et août 2021, en rattrapage d'une phase de non départ en période de COVID ;
- un rendement global de 85.91 %,
- un renouvellement de 20,95 km de réseaux,

Eau du Grand Lyon, enregistre un résultat inférieur par rapport à l'exercice précédent, du fait d'une augmentation des charges plus rapide que celle des produits. Le résultat cumulé des 6 premières années (5,7 % du chiffre d'affaires) reste supérieur aux prévisions contractuelles initiales (4,5 % en moyenne sur les 6 premières années et 4,9 % sur la durée totale du contrat).

Depuis le début du contrat, le délégataire a réalisé 57 715 K€ d'investissement, dont 6 376 K€ au titre du tuilage. L'ensemble des investissements sera amorti au titre de la caducité et remis à titre gratuit au délégant au 31 décembre 2022.

## **Assainissement et solidarité internationale**

### **Les impacts de la crise sanitaire**

Le Plan de Continuité d'Activité a permis au service public de l'assainissement de réaliser ses missions avec le maintien de l'hygiénisation obligatoire des boues avant leur épandage.

### **Les résultats**

La pluviométrie annuelle a été au-dessus de la moyenne de ces trente dernières années et marquée par plusieurs crues de la Saône en janvier, mai, juillet et décembre.

La situation de la conformité de nos installations a été la suivante pour les :

- réseaux de collecte : en cours de conformité avec un programme de travaux sur les bassins versants de Pierre Bénite, Fontaines, Neuville et Givors-Grigny.
- stations de traitement : conformes en équipement et en performance, sauf pour les stations de St Fons, St Germain et de Fontaines sur les prescriptions nationales et locales
- dispositifs d'assainissement non collectif : conformes à 95,5%

13 kilomètres linéaires de réseaux ont été renouvelés sur 2021, cependant bien en-deçà de l'objectif 2027 de 0,7% (Schéma Général d'Assainissement).

D'importants travaux/études de nos réseaux et de nos stations d'épuration ont été lancés/réalisés sur Saint-Fons, Pierre Bénite, Saint-Germain, Meyzieu et Fontaines-Sur-Saône.

0,4% du budget eau et assainissement est consacré aux actions internationales dans le domaine de l'eau à travers deux dispositifs : la coopération à Madagascar et le Fonds eau (qui représente près de 2M€).

La part de la redevance assainissement sur le prix de l'eau est plutôt stable : 1,3542 € TTC/m<sup>3</sup>

### **Les perspectives**

Il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des plans d'actions du schéma général d'assainissement (2015- 2027) déclinés par la feuille de route suivante :

- désimperméabiliser la ville et mieux gérer les eaux pluviales
- améliorer la gestion patrimoniale du réseau d'assainissement et valoriser les boues des stations (en favorisant le retour à la terre)
- améliorer la gouvernance et l'exercice de la compétence GEMAPI
- encourager la sobriété énergétique et de l'usage de la ressource

Le programme de la coopération à Madagascar sera poursuivi avec un nouveau contrat (2021-2025) démarré depuis juillet 2021.

## AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte du rapport annuel Barnier Eau / Assainissement 2021 et du rapport du délégataire et, après leur examen, formule les remarques / propositions suivantes :

### 1. Production et distribution d'eau potable

La CCSPL réitère l'attention particulière qu'elle porte aux enjeux de protection et de diversification de la ressource, et à l'ensemble des actions qui pourront être engagées, dans cette perspective, telles que la recherche de nouveaux captages, dans les années à venir. La Commission soutient la recherche de solutions pérennes pour l'eau potable, intégrant notamment la question des pollutions agricoles.

La CCSPL fait en particulier référence à l'objectif de 2012 fixé par la Métropole de diversification de la ressource, (non atteint), ainsi qu'à la dégradation de la qualité des eaux du lac des Eaux Bleues impliquant une baisse de productivité de l'usine de secours de la Pape. La Commission suivra avec attention les projets liés à la refonte de l'usine, et de recherche de solutions alternatives, pour une eau de meilleure qualité.

Plus généralement, la CCSPL se réjouit de l'excellente qualité de l'eau potable de la Métropole de Lyon, pour laquelle elle demande que soient menées des actions de communication plus fréquentes à destination du grand public. La Commission relève toutefois les non conformités de certains captages périphériques, et leur faible taux de fonctionnement (Garenne, 4 Chênes, Sous la Roche),

La CCSPL s'informe des actions, de long terme, menées pour lutter contre les pollutions liées à diverses substances, autour du champ captant de Crépieux - Charmy, ou concernant certains captages périphériques situés sur le territoire métropolitain, (arrêts de certains captages et plans prioritaires en lien avec les agriculteurs, dans l'est-lyonnais), voire au-delà, en relation avec des syndicats des eaux environnants. La Commission soutient les actions de la Métropole visant à anticiper la Directive Européenne, ainsi que les actions intentées au pénal (affaire « béton lyonnais »).

La CCSPL estime que l'installation des compteurs intelligents de l'eau constitue un progrès indispensable, notamment pour les personnes en situation de différence ou de handicap. Ce faisant, la Commission relève toutefois la non atteinte des objectifs, ambitieux, de la télé-relève en 2021, et les pénalités afférentes.

La CCSPL se félicite d'une forme de sobriété de l'usage de l'eau, avec la diminution progressive, depuis 2016, de la consommation d'eau par habitant. La Commission l'explique par une prise de conscience des usagers, un meilleur suivi des consommations, et le travail réalisé sur le rendement des réseaux.

La CCSPL prend note de la progression du rendement (à 85,91% intégrant les pertes et les vols). La CCSPL prend acte de l'objectif de réduction du taux de fuite de 20% d'ici à 2035.

La Commission relève une augmentation du taux de renouvellement des canalisations et des branchements, calculé sur 5 ans (0,85% contre 0,79%), pour lequel elle souhaite une accélération à moyen terme, grâce au passage en régie publique.

## 2. Assainissement

La CCSPL soutient les décisions d'investir davantage pour faciliter la poursuite de l'objectif d'un taux de renouvellement des réseaux à 0,7% en 2027, dans le cadre du Schéma Général d'Assainissement et d'une programmation pluriannuelle. La Commission demande d'être informée chaque année de l'avancement des principaux travaux d'investissement.

La CCSPL approuve la mise en œuvre d'une stratégie visant à mieux connaître l'âge et l'état de santé des réseaux, dans l'optique de leur amélioration. La Commission note que le choix de renouveler ou réparer un réseau dépend de son état structurel, et s'appuie sur le choix de la technique la plus adaptée et optimale en termes de coûts.

La Commission constate qu'avec la désimperméabilisation, les déversoirs d'orage, destinés à protéger les ouvrages en cas de forte pluie dans les réseaux unitaires, deviennent moins utiles. Elle prend note des réflexions sur leur devenir, liées à l'objectif de limiter la fréquence et l'impact des déversements sur les milieux, et de la difficulté à installer des filets pour calculer la part des déchets dans les systèmes d'assainissement.

La CCSPL réitère son soutien aux études et aux démarches d'amélioration de la gestion et de la valorisation des boues, via l'épandage et le compostage. De même la Commission suivra avec attention toutes les recherches et actions visant à identifier les micropolluants et autres résidus, afin de les voir diminuer. La CCSPL souhaite que le choix de procédés tels que la méthanisation puisse constituer un des axes de progression. La Commission ne peut que constater les difficultés liées au diagnostic de la présence occasionnelle et au traitement de la pollution de certains métaux, tels que le zinc.

La CCSPL approuve le projet de méthanisation de l'usine de Pierre Bénite, qui doit permettre de produire du biogaz et d'assurer une autonomie énergétique de la station d'épuration. La Commission prend acte des solutions de mise en conformité proposées pour la station de Fontaines – sur- Saône, projet intégrant une station de relèvement (en lieu et place de la station), un raccordement sur Pierre Bénite (2024/2025) et des actions de déconnexion des eaux pluviales et de désimperméabilisation des sols du domaine public et des propriétés privées.

La CCSPL portera une attention particulière aux actions et aux investissements qui pourront être portés sur les recrutements et les formations du personnel pour des métiers en tension dans la filière du cycle de l'eau.

Enfin, la CCSPL remercie les services pour la clarté et la précision de l'ensemble des présentations qui lui ont été faites.